



## Compte rendu des CAP Locales du 05/11/2019

Monsieur le Président,

Le gouvernement en place s'applique à mener une politique d'austérité, qui inévitablement accroît les inégalités.

Pour **Force Ouvrière**, les régressions en matière de droits et de protection des salariés sont inacceptables.

La situation dans la Fonction Publique en général et à la DGFIP en particulier est tout aussi alarmante.

La réforme des règles de mutations des agents de la DGFIP de toutes les catégories fait peser une menace sur leur avenir.

Pour **FO-DGFIP**, le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emploi sont un préalable pour que les règles de gestion existantes soient opérantes et cessent d'être contournées au niveau local au mépris des droits des personnels.

**FO-DGFIP** s'interroge sur la mobilité forcée pour les agents promus par concours interne ou liste d'aptitude.

Aussi **FO-DGFIP** continue de revendiquer la possibilité pour ces agents d'être affectés sur leur département d'origine. On peut être également très réservé sur la soi-disant volonté affichée de redonner la main aux services RH locaux et aux CAP locales.

En conclusion, **FO-DGFIP** rappelle son attachement aux CAP Nationales qui doivent rester les seules compétentes en matière d'établissement des tableaux d'avancement, de listes d'aptitude, d'affaires disciplinaires et des instances d'appel s'agissant des recours sur l'évaluation professionnelle. Elles doivent aussi conserver des compétences en matière de mutation.

En ce qui concerne les CAP Locales réunies aujourd'hui, dans le Puy de Dôme, la potentialité pour la liste d'aptitude au grade de contrôleur est de 3 dossiers et celle pour le grade d'inspecteur est d'un seul dossier. Cette potentialité est inacceptable et n'est pas en adéquation avec les places offertes lors des concours externes.

Or, Monsieur le Président, vous nous avez dit lors de cette même instance l'année dernière, être très attaché à la promotion sociale de vos agents. Force est de constater que les années se suivent et se ressemblent !

**F.O.-DGFIP** rappelle son attachement aux promotions internes et à la liste d'aptitude, véritable moyen d'accès à la catégorie supérieure et de reconnaissance de la valeur professionnelle.

Les agents ont besoin d'un signe fort de la part de leur Administration et de leur Directeur Général. Or, il n'en est rien ! Nombreux sont ceux qui non seulement, ne sont pas reconnus, mais qui plus est, se sentent dévalorisés dans leur mission et leur investissement professionnel et personnel.

C'est démotivant pour ces agents à qui on demande toujours plus, sans possibilité de promotion et d'augmentation de la rémunération.

Pour conclure, **F.O. - DGFIP** tient à rappeler ses revendications :

- Une véritable refonte de la grille indiciaire
- La linéarité de la carrière à l'intérieur d'un même corps
- Une véritable possibilité d'accès à la catégorie A en lieu et place d'une fin de carrière au rabais
- Pour les catégories C et B des indices de fin de carrière dès 4 ans d'ancienneté dans le dernier échelon de leur grade ou dès 56 ans pour les autres.
- Pour tous les agents, le passage systématique au corps supérieur, à titre personnel, 6 mois avant la cessation d'activité.

-----

## **Informations valables pour les 2 CAP**

Une réunion avec proposition d'entretien individuel, organisée par les services RH, a eu lieu à la Direction le 5 septembre 2019. Peu de postulants y ont participé. A noter, cette année, 2 candidats ont demandé un entretien pour la LA B en A et 3 pour la LA de C en B.

La réunion a permis d'aborder différents points et notamment la question de la mobilité, la pertinence de la candidature, ainsi que l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur.

Lors de la campagne d'évaluation, les chefs de service ont été invités à porter une attention particulière aux agents classés « Très bon » afin de confirmer (ou pas) ce classement.

Le directeur a insisté systématiquement sur la nécessité de passer le concours ou l'examen professionnel (notamment pour les jeunes collègues), la liste d'aptitude n'étant pas une récompense mais uniquement le moyen de positionner correctement un agent par rapport à ses capacités professionnelles.

## **CAPL Locale N° 1**

1 point à l'ordre du jour de cette CAP :

- l'examen de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur des Finances Publiques pour l'année 2020

### **LA LISTE D'APTITUDE**

Pour la troisième année, poursuite de la rigueur, la potentialité pour la DDFIP 63 est tombée à 1 dossier en « Excellent »

32 dossiers figurent sur la liste, un peu moins que l'année dernière suite à mutation, réussite au concours ou examen professionnel et départ en retraite.

A l'ouverture de la séance, la Direction avait donc classé « Excellent » le dossier de Claude BRUT (en poste au Mont Dore) déjà classée « Excellent » en 2018 et non retenue lors de la CAP Nationale.

5 dossiers étaient également classés « Très bon » avant ouverture de la CAP, vivier dans lequel on peut présager sans trop d'erreur que seront choisis les futurs « Excellent » des années à venir.

25 dossiers classés « A revoir » ont principalement fait l'objet de l'intervention des représentants du personnel en vue, a minima, d'un classement en « Très bon ».

A la demande de 5 agents, les élues **Force Ouvrière** sont intervenues pour défendre leur dossier. (1 classé « Très bon » et 4 classés « A revoir »)

Au terme de la CAP, l'Administration a remonté en « Excellent » un dossier initialement classé « Très Bon » et 2 dossiers classés dans les « A Revoir » ont été classés « Très Bon ».

Le choix a donc été fait de proposer 2 dossiers en « Excellent » alors que la DDFiP a une potentialité de 1

**A l'issue des débats F.O.-DGFIP a choisi de voter contre afin de protester contre la restriction des possibilités d'accès au grade supérieur.**

Les élus Solidaires ont voté contre, les élus CGT ont refusé de prendre part aux débats sur les dossiers et de participer au vote.

**Les élues présentes à la CAP Locale N°1**  
**Christine PEREIRA titulaire - Sandrine GENESTE suppléante**  
**assistées de Cécile SORIANO experte**

## CAPL Locale N° 2

1 point à l'ordre du jour de cette CAP :

- l'examen de la liste d'aptitude au grade de contrôleur des Finances Publiques pour l'année 2020.

### LA LISTE D'APTITUDE

Pour la deuxième année, poursuite de la rigueur, la potentialité pour la DDFiP 63 est tombée à 3 dossiers en « Excellent ».

23 dossiers figurent sur la liste, soit 8 de moins que l'année dernière suite à mutation, réussite au concours ou examen professionnel et départ en retraite.

A l'ouverture de la CAP, 2 dossiers avaient déjà fait l'objet de ce classement par la Direction.

4 dossiers étaient également classés « Très bon » avant ouverture de la CAP, vivier dans lequel on peut présager sans trop d'erreur que seront choisis les futurs « Excellent » des années à venir.

Enfin, 17 dossiers classés « A revoir » ont fait principalement l'objet des interventions des représentants des personnels en vu, a minima, d'un classement en « Très bon ».

A la demande de 2 agents, les élus **Force Ouvrière** sont intervenus pour défendre leur dossier. ( classés « A revoir »),

Au terme de la CAP, la Direction a choisi de classer en « Excellent » 2 dossiers supplémentaires, elle a également classé « Très bon » 2 dossiers initialement positionnés dans les dossiers « A revoir ».

Alors que la DDFiP a une potentialité de 3 dossiers, le choix a été fait de proposer 4 dossiers

**A l'issue des débats F.O.-DGFIP a choisi de voter contre afin de protester contre la restriction des possibilités d'accès au grade supérieur.**

Les élus Solidaires ont voté contre, les élus CGT ont refusé de prendre part aux débats sur les dossiers et de participer au vote.

*Les élus présents à la CAP Locale N°2  
Cécile SORIANO titulaire et Patrick ALLAIS suppléant  
assistés de Christine PEREIRA experte*